



Amparà Formation

Devenir Formateur ACTEUR PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) dans le secteur IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce et activités de bureau)

Objectifs: Acquérir les compétences permettant d'animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou pour le compte d'une entreprise et d'informer, de sensibiliser les différents acteurs à la prévention.

Public visé: - Salariés des entreprises Industrie-Bâtiment-Commerce (IBC).
- Formateur indépendant ou d'un organisme de formation.

Programme (10 jours soit 70 heures en face à face pédagogique + 2 j travail intersession) :

Cerner le dispositif PRAP dans sa globalité : - Définition de la prévention, les enjeux - Présentation des différents acteurs de la prévention, le rôle de l'acteur PRAP

Établir un projet de prévention dans l'établissement : - Analyser les besoins de l'entreprise - Adapter le projet à l'entreprise - Mobiliser les acteurs et promouvoir la prévention

Observer et analyser une situation de travail : - Cerner la méthode d'analyse de situation de travail - Déterminer et hiérarchiser les pistes d'amélioration, mettre en place un plan d'action

Construire un déroulé pédagogique adapté à une formation acteur PRAP : - Organiser les séquences pédagogiques et établir une continuité entre celles-ci, - Adapter son discours face à un public adulte en formation, - Maîtriser les différentes méthodes d'évaluation des stagiaires, - Gérer administrativement une session de formation

Mise en situation des principes de sécurité physique et d'économie d'effort : - Appliquer ces principes à la manutention de charges inertes

Méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et de mises en situation, de cas issus d'expériences professionnelles des participants et des supports pédagogiques de l'INRS

Pour prétendre à suivre la formation de formateur PRAP, le candidat doit : - Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression, - Fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation «acquérir des bases en prévention des risques professionnels» www.ead-inrs.com

Evaluation : A l'issue de la formation, sous réserve de la validation des compétences lors de EC d'évaluation, le stagiaire sera certifié pour participer au projet de prévention d'une entreprise, analyser des postes de travail et animer des formations de prévention auprès du personnel. La certification, valable 36 mois, est renouvelée suite à un MAC : Maintien et Actualisation des Compétences.

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique



Formatrice : Mylène GRISONI, Ergothérapeute, certifiée niveau 3 INRS

Document de référence, dispositif des risques liés à l'activité physique PRAP